

<https://47.snuipp.fr/Prime-exceptionnelle-de-pouvoir-d-achat>



Focus sur :

Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

- Pratique - Fiche de Paye -

Date de mise en ligne : mardi 1er août 2023

Dernière mise à jour : 1er août 2023

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Prime forfaitaire attribuée selon plafond de ressource, versée en une fois « à l'automne ».
Sont concernés les agents publics civils des versants État et hospitalier de la fonction publique ainsi que les militaires dont la rémunération brute perçue au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure à 39 000 €.

[1] GIPA : garantie individuelle de pouvoir d'achat.
[Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat \(GIPA 2023\)](#)